

**SECTEUR DE FORMATION 04 – ARTS**

**TECHNOLOGIES SONORES  
DEC 551.B0**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation intra-ordre .....</b>	<b>3</b>
Technologies sonores et Techniques professionnelles de musique et chanson, voie de spécialisation A – Composition et arrangement .....	5
<b>Tableaux d'harmonisation intersectorielle .....</b>	<b>7</b>
Technologies sonores et Techniques d'intégration multimédia.....	9
Techniques d'intégration multimédia et Technologies sonores.....	10
Technologies sonores et Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques.....	11
Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques et Technologies sonores .....	12
Technologies sonores et Techniques cinématographiques et télévisuelles.....	13
Techniques cinématographiques et télévisuelles et Technologies sonores.....	14



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Technologies sonores* (DEC 551.B0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Technologies sonores* (DEC 551.B0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Techniques professionnelles de musique et chanson (DEC 551.A0);
- Techniques d'intégration multimédia (DEC 582.A1);
- Techniques de communication dans les médias (DEC 589.B0);
- Techniques cinématographiques et télévisuelles (DEC 589.C0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intra-ordre qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une deuxième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation intra-ordre**



**Programme de provenance :** Technologies sonores  
2014

**Programme de destination :** Techniques professionnelles de musique et chanson, voie de  
spécialisation A – Composition et arrangement  
2001

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologies sonores peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques professionnelles de musique et chanson, voie de spécialisation A – Composition et arrangement, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures</b>		<b>Techniques professionnelles de musique et chanson 2001 DEC – 551.A0 voie de spécialisation A – Composition et arrangement 15 compétences, 1 350 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
006P	Produire un enregistrement musical	01FP	Réaliser un enregistrement de musique populaire

---

Lorsque le programme de provenance est Techniques professionnelle de musique et chanson, voie de spécialisation A – Composition et arrangement (DEC 551.A0) et que le programme de destination est Technologies sonores (DEC 551.B0), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.



## **Tableaux d'harmonisation intersectorielle**



**Programme de provenance :** Technologies sonores  
2014

**Programme de destination :** Techniques d'intégration multimédia  
2002

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologies sonores peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques d'intégration multimédia, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures</b>		<b>Techniques d'intégration multimédia 2002 DEC – 582.A1 22 compétences, 1 980 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
0069	Exploiter des logiciels audio numériques	015H	Traiter la bande-son

---

**Programme de provenance :** Techniques d'intégration multimédia  
2002

**Programme de destination :** Technologies sonores  
2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques d'intégration multimédia peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologies sonores, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques d'intégration multimédia 2002 DEC – 582.A1 22 compétences, 1 980 heures</b>		<b>Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
015H	Traiter la bande-son	0069	Exploiter des logiciels audionumériques

---

**Programme de provenance :** Technologies sonores  
2014

**Programme de destination :** Techniques de communication dans les médias, voie de  
spécialisation A – Animation et production radiophoniques  
2003

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologies sonores peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures</b>		<b>Techniques de communication dans les médias 2003 DEC – 589.B0 voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques 20 compétences, 1 980 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
006H	Travailler en équipe multidisciplinaire	038W	Travailler en équipe
006F	Effectuer des montages sonores et	0402	Traiter et assembler des segments sonores
006G	Effectuer des mixages sonores		

---

**Programme de provenance :** Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques 2003

**Programme de destination :** Technologies sonores 2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de communication dans les médias, voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologies sonores, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

**Techniques de communication dans les médias  
2003  
DEC – 589.B0  
voie de spécialisation A – Animation et production radiophoniques  
20 compétences, 1 980 heures**

**Technologies sonores  
2014  
DEC – 551.B0  
19 compétences, 1 770 heures**

---

<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
038W	Travailler en équipe	006H	Travailler en équipe multidisciplinaire
0402	Traiter et assembler des segments sonores	006F	Effectuer des montages sonores

---

**Programme de provenance :** Technologies sonores  
2014

**Programme de destination :** Techniques cinématographiques et télévisuelles  
2022

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologies sonores peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures</b>		<b>Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC – 589.C0 20 compétences, 1 965 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
006C	Effectuer des prises de son	02DS	Effectuer les prises de son
006H	Travailler en équipe multidisciplinaire	02DL	Interagir en contexte professionnel
006M	Gérer ses activités professionnelles	02DT	Gérer ses activités professionnelles

---

**Programme de provenance :** Techniques cinématographiques et télévisuelles  
2022

**Programme de destination :** Technologies sonores  
2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques cinématographiques et télévisuelles peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologies sonores, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Techniques cinématographiques et télévisuelles 2022 DEC – 589.C0 20 compétences, 1 965 heures</b>		<b>Technologies sonores 2014 DEC – 551.B0 19 compétences, 1 770 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
02DS	Effectuer les prises de son	006C	Effectuer des prises de son
02DX	Créer le montage du projet de production	006F	Effectuer des montages sonores
et			
02E3	Composer le montage de finition du projet de production		
02DL	Interagir en contexte professionnel	006H	Travailler en équipe multidisciplinaire
02DT	Gérer ses activités professionnelles	006M	Gérer ses activités professionnelles

---